

# Municipalité de Crassier

---

Au Conseil communal

**Préavis no 29/2020**

## **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979 art. 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Crassier du 11 juillet 2016 art 58 ss,

la Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil communal le budget de l'année suivante pour adoption.

Les commentaires par rubrique du budget figurent sur le fascicule Budget 2021 joint au présent document, nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

## COMMENTAIRES

### Budget de fonctionnement :

Le budget 2021 présente un excédent de charges de CHF 223'859.- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve, soit une diminution de CHF 122'827.- par rapport au budget 2020.

Le Conseil communal par l'acceptation du préavis 26-2020 a suivi la Municipalité sur le statu quo du taux d'imposition. Actuellement, nous avons contracté un crédit de CHF 1 million pour financer la trésorerie courante; il est à noter que l'ATF est à taux négatif.

### Projections Budgétaires 2021

N° Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	630'433	84'853	600'760	82'205	626'307	118'745
2	Finances	1'517'989	5'030'074	1'672'141	5'284'685	2'326'927	6'163'034
3	Domaines et bâtiments	804'226	900'782	510'470	629'015	548'917	634'117
4	Travaux	645'211	298'670	647'705	285'210	815'937	460'509
5	Instruction publique	889'256	29'770	966'326	21'200	922'468	25'906
6	Police	334'823	28'750	356'024	27'800	334'880	29'895
7	Sécurité sociale	1'774'820	0	1'923'375	0	2'057'199	299'706
8	Services industriels					42'345	42'345
		6'596'758	6'372'899	6'676'801	6'330'115	7'674'985	7'774'260
	Excédent	<b>223'859</b>		<b>346'686</b>			<b>99'275</b>

Pour l'exercice 2021, le ratio des coûts sous contrôle direct de la Municipalité est d'environ 31%, le solde étant reversé soit au Canton soit dans le cadre de nos intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent environ 74% de la totalité de nos revenus.

Le présent budget reflète, en plus des rubriques déjà présentes lors des années précédentes :

- un nombre d'habitants estimé à 1'210 ;
- la mise en location du bâtiment de l'ancienne Gare ;
- la 2<sup>ème</sup> année de la mise en œuvre par le Conseil d'Etat de la RIE III vaudoise ;
- la prise en compte du protocole d'accord entre l'Etat de Vaud et les communes (UCV) pour la participation à la cohésion sociale, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil.

### Finances

Les conditions avantageuses des avances à terme fixe (ATF) sont favorables pour la Commune, actuellement le taux se situe entre 0.05% et 1.5% (taux médians 0.50%). Un remboursement de CHF 445'000.- sur le ATF est pratiqué selon les conditions des institutions bancaires : le budget lui présente un amortissement du patrimoine financier et administratif lié aux investissements de CHF 360'000.-, soit un montant inférieur.

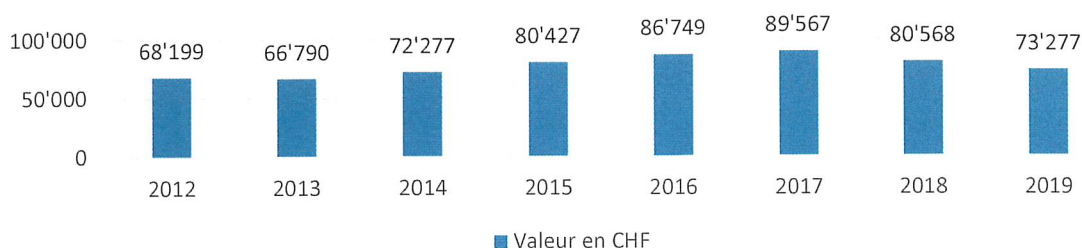
Le montant des emprunts en 2021, sans l'avance de trésorerie, se situera à environ CHF 11'400'000.--.

### Impôts

Les impôts déterminants pour le rendement communal du point d'impôt sont:

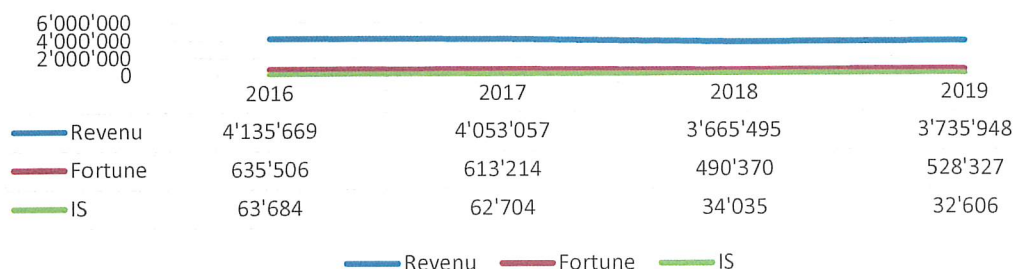
- Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune de personnes physiques, y compris bénéfice et prestations en capital ;
- Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées ;
- Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum ;
- Impôt spécial dû par les étrangers (forfait fiscal).

### Valeur point d'impôt BDI (logiciel de comptabilité)



### Variations des impôts PP-PM-IS

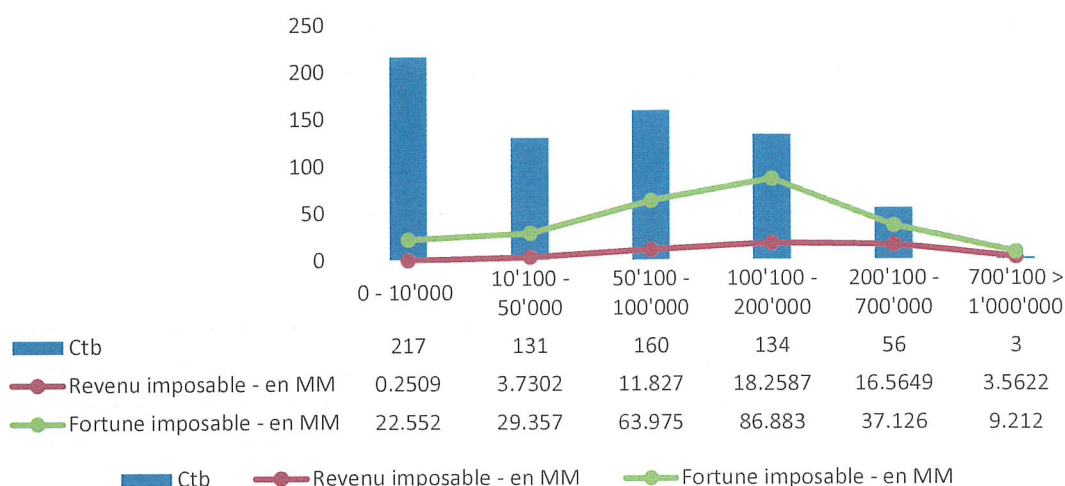
#### Evolution Impôts



Classe de revenu imposable dans la commune

Entre l'année 2016 et 2018, le total du revenu imposable a baissé de CHF 8'051'000 et de la fortune imposable de CHF 43'575'000.

Les données 2019 ne sont pas encore disponibles.

Impôts communaux par classe de revenu imposable 2018

Le cash-flow (capacité d'autofinancement) pour le budget 2021 est négatif.

Pour rappel, la marge d'autofinancement correspond aux liquidités dégagées par le compte de fonctionnement et qui servent à financer en partie ou en totalité les investissements et/ou à rembourser la dette.

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Revenus épurés <sup>1</sup>	6'009'914	6'074'313	6'983'609
Charges épurées <sup>2</sup>	6'201'893	6'256'469	6'960'661
Cash-flow	-191'979	-182'156	22'948

Administration généraleAdministration

Une requalification du poste de secrétaire municipale adjointe en secrétaire municipale adjointe technique a été opérée; ce poste est pour l'essentiel utilisé aux traitements des permis de construire nécessitant des connaissances particulières.

Service du personnel

Toutes les cotisations des assurances pour l'ensemble des collaborateurs et des autorités politiques figurent dans ce compte ; ensuite elles sont réparties dans les différentes rubriques concernées. Pour l'administration il y a trois personnes représentant 1.8 ETP<sup>3</sup> et 2 personnes pour l'entretien, soit 1.5 ETP.

<sup>1</sup> = hors attributions aux fonds de réserves et imputations internes

<sup>2</sup> = hors amortissements, attributions aux fonds de réserves et imputations internes

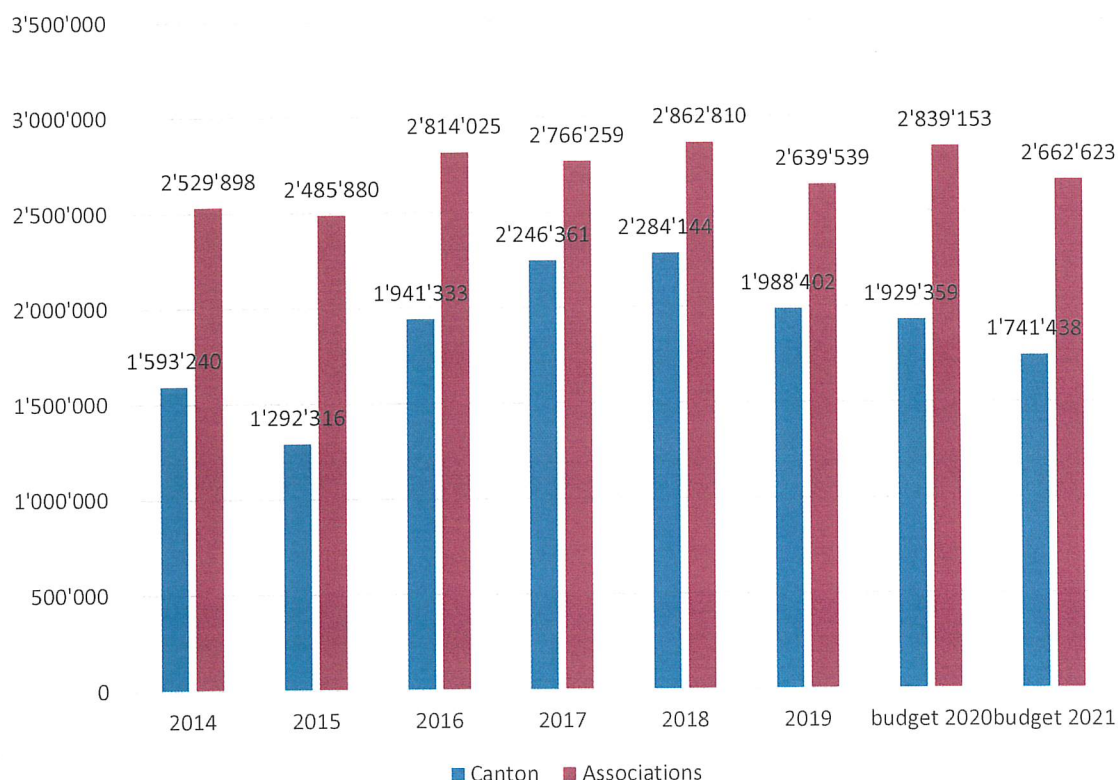
<sup>3</sup> Equivalent temps plein

**Finances**Charges cantonales et intercommunales

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune

La péréquation est à charge dans les Associations.

## Participation Canton et Associations

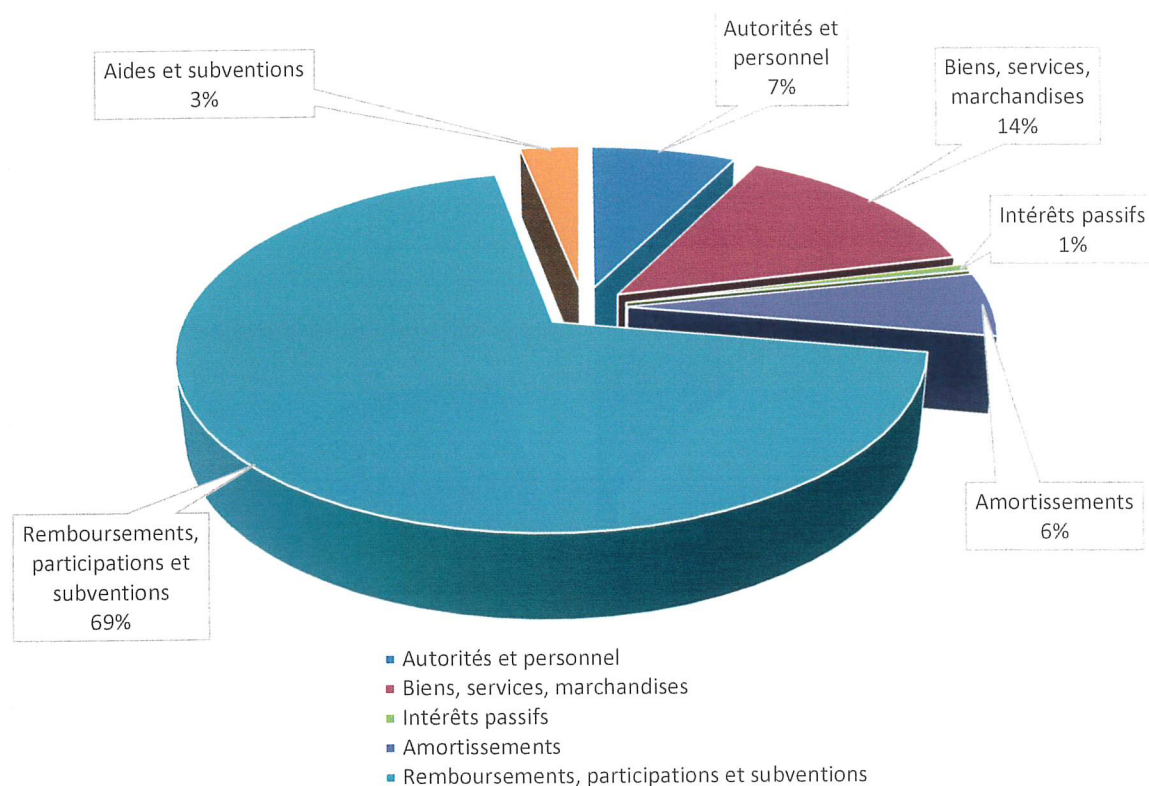
Péréquation

Diminution de la contribution.<sup>4</sup>

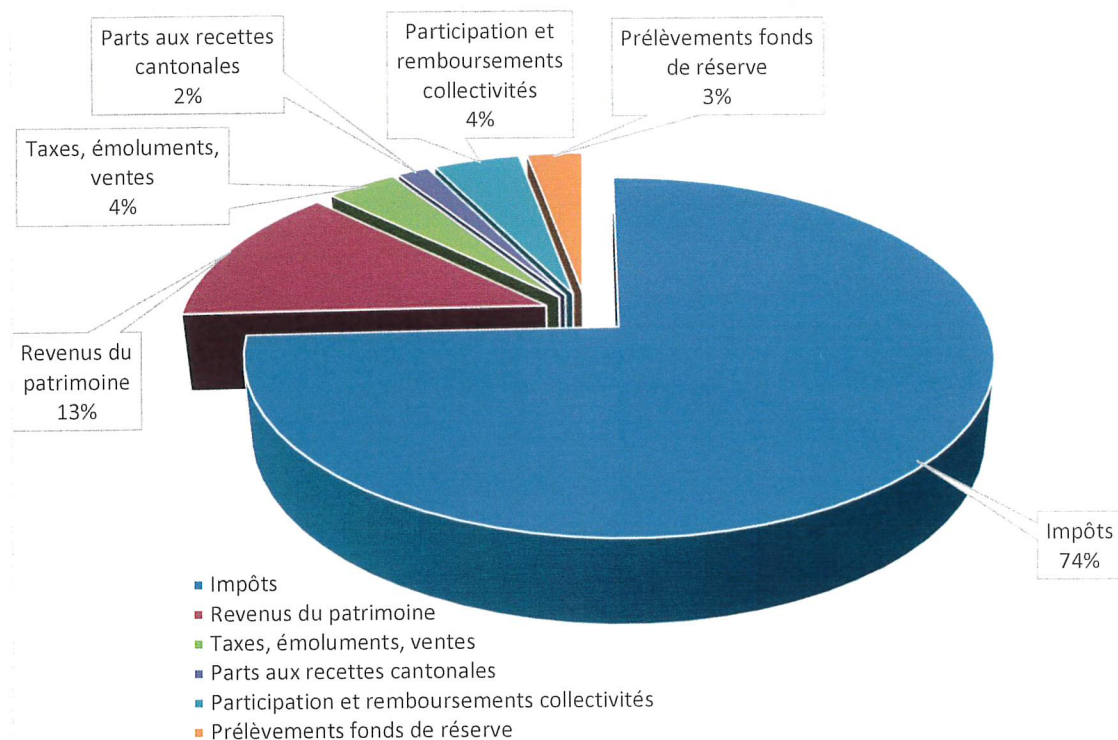
	Budget 2021	Budget 2020	Décompte final 2019
Contribution	1'364'891	1'510'319	1'395'614
Attribution	185'076	186'063	185'076
<b>Contribution nette</b>	<b>1'179'815</b>	<b>1'324'256</b>	<b>1'210'538</b>

<sup>4</sup> Les montants du décompte final 2019 proviennent du décompte de l'Etat de Vaud et non de la comptabilité

### Charges par nature<sup>5</sup>

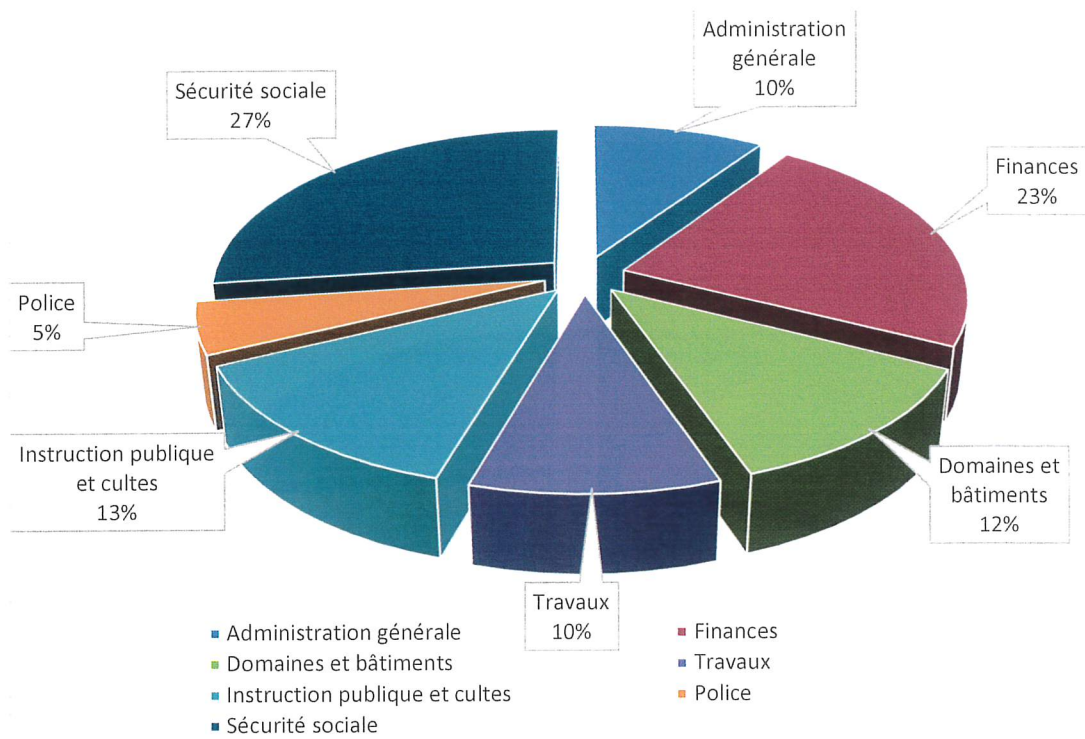


### Revenus par nature

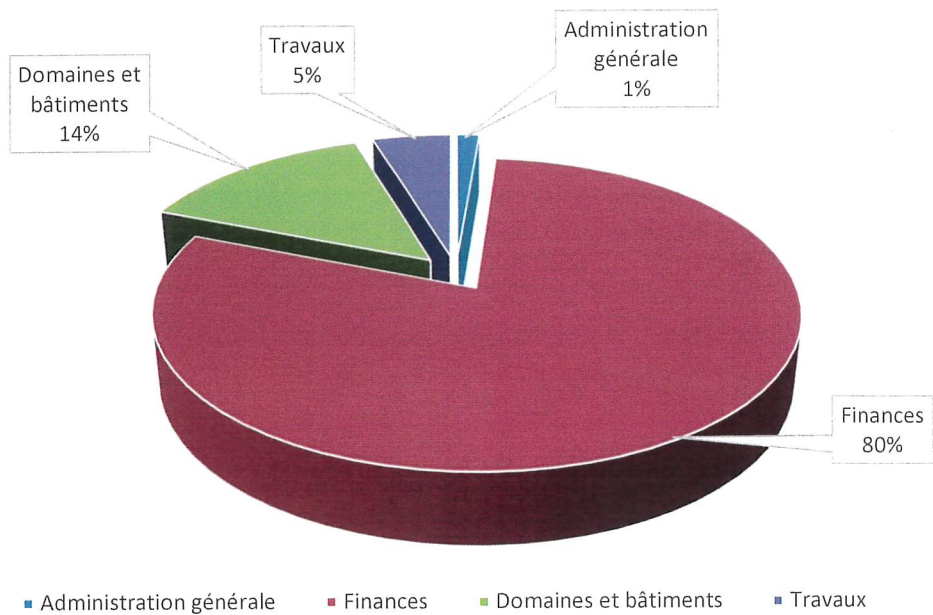


<sup>5</sup> Les rubriques en dessous de 1% n'apparaissent pas

### Charges par service<sup>6</sup>



### Revenus par service



<sup>6</sup> Les rubriques en dessous de 1% n'apparaissent pas

**Domaines et Bâtiments****Bâtiments communaux :**

Ancienne scierie – ravalement partiel façade et étanchéité dalle ;  
Bœuf Rouge – ravalement partiel boiserie façade ;  
Maison de commune – achat mobilier – COVID-19.

**Travaux****Routes**

Travaux minimum de maintenance de la chaussée.

**Ordures ménagères****Taxe déchets**

La taxe annuelle par habitant reste à CHF 120.00 HT et la taxe entreprise à CHF 50.00 HT. Des économies de charges sont envisagées.

**Réseaux d'égouts, épuration****Taxe d'épuration**

Une ristourne extraordinaire aux clients en 2021 de CHF 1.00 / M<sup>3</sup> par prélèvement du fonds de réserve affecté « épuration ».

**Instruction publique****Enseignements primaire et secondaire**

Diminution des contributions.

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Primaire	415'070	457'318	441'492
Secondaire	429'766	451'608	425'267

**Police****Corps de Police**

Diminution de la contribution du financement de la Police.<sup>7</sup>

	Budget 2021	Budget 2020	Décompte final 2019
Contribution	188'793	196'035	185'319

**ASP**

Diminution de la contribution – 5 communes membres de l'entente

	Budget 2021	Budget 2020	Décompte final 2019
Contribution	22'100	22'794	22'059

<sup>7</sup> Les montants du décompte final 2019 proviennent du décompte de l'Etat de Vaud et non de la comptabilité, idem pour la facture sociale

**Sécurité sociale**Service social

Participation à l'AEE-parascolaire.

AEE-parascolaire	Budget 2021	Budget 2020	Décompte final 2019
Contribution	255'185	225'771	195'638

Facture sociale

Diminution de la contribution.

	Budget 2021	Budget 2020	Décompte final 2019
Contribution	1'488'795	1'661'544	1'425'892

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 10 décembre 2020;
- vu le préavis municipal N° 27/2020 - novembre 2020 – Budget de fonctionnement 2021;
- ouï le rapport de la commission de gestion;
- entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

### DECIDE

- **d'approuver**  
le préavis n° 29/2020 – Budget de fonctionnement 2021, tel que présenté ;
- **d'accepter**  
le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté par la Municipalité



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2020 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: S. Melly  
La Secrétaire: B. Isabettini



Annexe: Budget 2021 et le plan des dépenses d'investissements budget 2021

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer:* M. S. Melly, Syndic et M. M.-H. Berlie, Boursier.